
Métallurgie (industries)

Ardennes

IDCC 827

Convention collective du 8 janvier 1976

[Étendue par arrêté du 3 avril 1978, JO 6 août 1978]

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la convention collective a été abrogée et remplacée par la CCN de la métallurgie du 7 février 2022 (pour les dispositions applicables, v. la CCN de la métallurgie du 7 février 2022)

